

B



I



B



L



I



O



G



R



A



P



H



I



E



NOTES DE LECTURE

Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2014

Observatoire national de l'économie sociale et solidaire (CNcres).

Juriséditions, Dalloz, 2014, 208 pages.

Alors que la loi ESS a été votée le 23 juillet 2014, voici une publication utile et remarquablement bien faite : l'*Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2014*, portant sur des données au 31 décembre 2011 en raison du retard inhérent à la production statistique de l'Insee, devrait se trouver dans la bibliothèque de toutes les organisations de l'économie sociale et dans celle de toutes les personnes qui s'intéressent à cette autre forme d'entreprendre. Car la nouvelle édition de l'Atlas a été substantiellement enrichie par rapport aux versions précédentes, tout en adoptant le format plus maniable de la collection Juriséditions de Dalloz : enrichissement des thèmes traités – comme on le verra par la suite – et approfondissement de ces derniers par des commentaires permettant d'interpréter les variations entre types d'entreprises de l'ESS, entre territoires et entre secteurs d'activité. Cette mise en perspective des résultats statistiques ou cartographiques a été écrite par les éminents chercheurs membres du conseil scientifique de l'Observatoire national des chambres régionales de l'économie sociale (CNcres) Danièle Demoustier, Jean-François Draperi et Nadine Richez-Battesti. En outre, des focus ont été introduits pour éclairer les concepts les plus controversés – ESS, entreprise sociale et entrepreneuriat social ; l'entrepreneuriat salarié dans l'ESS, par exemple – ou les plus récents : pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou conseils prud'homaux de l'ESS. Enfin, quelques portraits d'entreprises d'économie sociale viennent illustrer chacune des parties de l'Atlas et souligner le rôle

de l'initiative humaine, tempérant ainsi la sécheresse des quatre-vingt-dix tableaux statistiques, des cinquante graphiques et des trente cartes.

L'Atlas est d'abord enrichi de nouveaux thèmes. On y retrouve cependant les sujets essentiels mais récurrents que sont le poids de l'ESS et la répartition de ses composantes (associations, coopératives, mutuelles et fondations) en région (partie 1), ainsi que la description et la répartition régionale de ses principaux secteurs d'activité par ordre d'importance déclinant : action sociale, sports et loisirs, activités financières, bancaires et d'assurance, arts et spectacles, enseignement, santé et autres domaines d'activité (partie 4). D'autres parties abordent de nouveaux thèmes comme la démographie d'entreprises, l'évaluation du sociétariat, le dialogue social, la qualité de l'emploi dans l'ESS ou encore sa contribution au PIB.

Dans une remarquable deuxième partie, « Engagement, travail et emploi », toutes les questions d'actualité sont évoquées : vieillissement des salariés, renouvellement des départs à la retraite et gestion des âges ; effort de formation soutenu, mais trop faible implication dans l'apprentissage ; échelle des salaires plus resserrée que dans le reste du secteur privé ; trop grande diversité des conventions collectives (avec un très intéressant tableau de synthèse de celles-ci dans le champ de l'ESS, p. 81) ; enfin, montée récente d'un syndicalisme employeur et malaise des syndicats de salariés classiques en ESS, d'où un dialogue social encore balbutiant.

La troisième partie, « Contribution de l'ESS au développement économique », s'intéresse aux budgets des associations et des fondations, aux chiffres d'affaires des coopératives et des mutuelles et à la masse salariale versée. Elle a également le courage, face aux chiffres fantaisistes qui ont

attribué lors de la discussion de la loi ESS une contribution du secteur au produit intérieur brut (PIB) de 10 à 15 %, de reprendre l'étude de l'Insee de 2013 estimant la valeur ajoutée de l'ESS à un peu plus de 100 milliards d'euros, soit 6 % du PIB, dont environ la moitié pour les associations. Rappelons que la statistique n'est pas un moyen de communication et que l'inflation statistique nuit à la crédibilité des chiffres. Cette partie évoque aussi le rapprochement ou la diversification des modèles économiques de l'économie sociale.

L'ancrage de l'ESS dans les territoires est traité de manière nouvelle dans la cinquième partie. Sa dimension territoriale est considérablement affinée à l'aide d'une cartographie des divers secteurs d'activité par zone d'emploi, permettant d'appréhender la forte diversité intra-régionale, ce qui donne d'utiles informations aux décideurs locaux. On regrette cependant que ces bassins d'emploi ne soient identifiés que par leur numéro, sans table permettant de mettre un nom derrière. Alors que le top 20 des départements où le poids de l'emploi dans l'ESS est le plus élevé n'a pas grande signification car il peut aussi bien exprimer la force de l'ESS que la faiblesse de l'emploi du secteur lucratif et de l'emploi public dans ces départements, la série des cartes montrant les activités dominantes par zone d'emploi est extrêmement riche et devrait guider les politiques d'aménagement du territoire. Peut-on suggérer que, pour une édition ultérieure de l'ouvrage, les variations géographiques de l'ESS sur quelques années soient montrées aux divers échelons territoriaux ?

La sixième partie, « Enjeux et mutations », aborde les problèmes les plus ardemment discutés lors de la préparation de la loi : le périmètre de l'économie sociale et son évolution, avec la question des entreprises sociales et celle de filiales SA ou SARL des coopératives et parfois des associations. Ces filiales ont des rapports avec leurs mères d'une grande diversité, qui les rattachent

de manière plus ou moins lâche avec l'ESS. C'est là un chantier à creuser pour les années ultérieures. La contribution de l'ESS aux transformations contemporaines du système productif et à la transition écologique (économie de proximité, de la circularité et de la fonctionnalité) laisse un peu le lecteur sur sa faim et mériterait d'être développée pour ne pas donner l'impression d'un système de défense du village gaulois contre la mondialisation.

Il faut souligner la très grande lisibilité de l'ensemble de l'ouvrage et la qualité technique des tableaux, des graphiques et, surtout, des cartes – qualité remarquable dans un aussi petit format et dont sont responsables Elisa Braley, Thomas Guérin et Arnaud Matarin, qui ont assuré la direction technique de la publication. On regrette cependant que la dette de l'Atlas à l'égard des données localisées Insee-Clap des *Tableaux harmonisés de l'économie sociale*, publiés depuis 2008, ne soit évoquée que dans la note méthodologique. Sans ces données remarquables, source sans équivalent dans aucun pays, il n'y aurait pas d'Atlas de l'ESS, même si la valeur ajoutée de l'Observatoire du CNcres est très substantielle. Pour terminer, souhaitons le renouvellement annuel de cette précieuse publication et l'interprétation chronologique de la série temporelle qu'elle constitue progressivement.

EDITH ARCHAMBAULT

Ensemble : pour une éthique de la coopération

Richard Sennett. Albin Michel, 2014, 384 pages.

Ensemble : pour une éthique de la coopération n'est pas une théorie de la coopération. Sa lecture intéressera avant tout ceux qui recherchent des références pour l'action (ainsi que pour le moral et la morale, ce qui ne fait jamais de mal...).

Dans ce deuxième tome d'une trilogie consacrée à l'Homo faber, Richard Sennett

nous propose un ensemble de repères et de visions de la coopération, qu'il tire de son expérience personnelle – notamment celle du violoncelliste et chef d'orchestre qu'il a été – et de ses observations politiques. Enseignant la sociologie à la New York University et à la London School of Economics, l'auteur franchit en permanence les frontières disciplinaires entre l'histoire, la philosophie, l'ethnologie..., quitte à nous y perdre un peu.

Les spécialistes liront avec intérêt sa compréhension, au travers de la littérature américaine, de la conception du « musée social » ; cet espace baptisé « *La Question sociale* » pour l'Exposition universelle de Paris en 1900 où, selon Sennet, le « mot qui se murmurait » était « solidarité » et « la coopération donnait sens à cette relation » (p. 55). Il estime cependant que le xx^e siècle a perverti la coopération au nom de la solidarité, cette dernière ayant constitué « la réponse traditionnelle de la gauche aux maux du capitalisme. La coopération en soi n'a jamais vraiment été une stratégie de résistance » (p. 359).

Parallèlement, le nouveau capitalisme a permis au pouvoir de se détacher de ses responsabilités envers les autres, ceux qui sont « à la base », surtout en période de crise économique. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les gens ordinaires, renvoyés à eux-mêmes, « rêvent d'une forme de solidarité – que la solidarité destructrice du "nous contre eux" est faite pour leur apporter » (p. 360). « Nous contre eux », « quand chacun est livré à lui-même » : face à un ordre social faible, les gens se replient sur eux-mêmes. Ce n'est pas cela être « ensemble ».

L'Amérique était prospère, rappelle Sennet, lorsque Tocqueville l'a découverte et qu'il a vu dans la coopération et dans les associations volontaires un contrepoids à l'individualisme qui allait croître dans la société moderne, simultanément au déclin des liens anciens de la tradition et de la hiérarchie sociale. Tocqueville ne songeait pas à contrer la détresse économique ou

l'oppression : « *Chaque communauté avait assez d'argent pour que le travail volontaire marche et semble en valoir la peine* » (p. 326). Rien à voir avec le contexte de la Big Society de Cameron, que Saskia Sassen (qui est aussi l'épouse de Sennet) compare au colonialisme économique : « *La communauté locale, comme la colonie, est dépouillée de sa richesse, pour se voir ensuite incitée à compenser ce manque par ses propres efforts* » (p. 326).

En tant qu'animaux sociaux, nous sommes capables de coopérer plus profondément que l'ordre social en place ne l'imagine, estime Sennet, analysant notamment Erik Erikson : la coopération précède l'individuation. Contre « *la coopération affaiblie* » (deuxième partie de son ouvrage), Sennet prône « *la coopération renforcée* » (troisième partie), la communauté comme processus d'avènement au monde, où les gens découvrent à la fois la valeur des relations de face-à-face et les limites de celles-ci.

Coopération et réciprocité

Ses références intéresseront ceux qui cherchent à dépasser la « coopération façonnée » (première partie), notamment pour une coopération « dialogique », « notre Graal », prônant l'empathie (p. 170) plus que la sympathie (le thème de la Rencontre nationale du Crédit coopératif cette année). Se référant à son expérience de musicien, Sennet accorde une importance à l'écoute. Il distingue dialectique, où le « jeu verbal des opposés doit progressivement conduire à une synthèse » (p. 33), et dialogique, invention du critique littéraire russe Mikhaïl Bakhtine, pour désigner une « discussion qui n'aboutit pas à la découverte d'un terrain d'entente. Bien qu'on ne puisse trouver d'accords partagés, l'échange peut permettre aux gens de prendre conscience de leurs vues et d'approfondir leur compréhension mutuelle » (p. 34). La réponse empathique est plus froide que la sympathie, selon Sennet : « *La différence peut subsister, mais il a été pris acte de ce que l'autre fait* » (p. 37). Malheureusement, on peut se demander ce qu'il reste de l'empathie

dès lors que le jugement en face-à-face est progressivement remplacé par des formes d'évaluation standard et formelle, ce que déplore, comme nous, l'auteur.

Nul doute que les chercheurs en économie sociale s'intéresseront demain au *guanxi*, code de cohésion sociale de la société chinoise, que Sennet rapproche de la notion de réciprocité. Celui-ci constitue un réseau relationnel compliqué, proche de l'ancien code d'affaires occidental « Ma parole m'oblige » : on peut compter sur les autres membres du réseau, qui sont tenus sur l'honneur de vous soutenir. Rien à voir avec la sympathie, mais « *un lien informel, instaurant un réseau de soutien hors d'un cercle rigide de règles et de régulations établies* ». Il écarte toute honte de la dépendance à demander de l'aide. Il est durable : « *Celui qui reçoit de l'aide la rendra un jour sous une forme que nul ne saurait prévoir aujourd'hui, tout en sachant que cela se produira. Il s'agit d'une relation censée durer de génération en génération* » (p. 179).

Dans une présentation à la conférence ISTR de juillet 2014, Ingo Bode⁽¹⁾, de l'université de Kassel, a esquissé le chemin que la Chine poursuit en découvrant les *non-for-profit enterprises* : le même que les pays occidentaux, mais tout est encore inséré dans le *guanxi*, ce qui la distingue de la tendance à la « *macdonalisation du tiers secteur* ». Pourtant, selon Sennet, certains Chinois pensent que le *guanxi* commence à se disloquer sous l'effet « *corrosif* » de la culture occidentale. La coopération peut-elle être la clé d'une réciprocité non envahissante dans une vision critique des sociétés capitalistes contemporaines ? Une façon de s'émanciper de l'étouffement des communautés enfermantes ? Elle justifierait alors la nécessaire diversité des modes d'organisation et intéresserait bigrement les femmes, à la fois comme travailleuses du *care* et comme acteurs du changement social.

NICOLEALIX

(1) Panel « *Perseverance and perversion: Comparative perspectives on the evolving third sector in a neo-liberal world* ».

Microfinance, Debt and Over-Indebtedness: Juggling with Money

Isabelle Guérin, Solène Morvant-Roux et Magdalena Villarreal (dir.). Editions Routledge, Londres, Royaume-Uni, 2014, 316 pages.

Ce volume collectif, dirigé par trois chercheuses reconnues internationalement dans le champ des études sur la microfinance au Sud, traite du surendettement des ménages, défini comme un processus de paupérisation du fait de la dette (p. 3, 127). Cette dernière est bien plus qu'une simple relation financière et ne saurait être le seul résultat de choix rationnels d'individus atomistiques : elle est « *d'abord et avant tout une relation entre des individus créditeurs et débiteurs disposant de ressources inégales* » (p. 7). Le thème du surendettement n'est bien sûr pas nouveau, mais il a été relancé depuis 2007 par la crise financière, les effets colatéraux de celle-ci sur le Sud et la révélation de crises sociales induites par la microfinance, qui a salutairement refroidi l'enthousiasme prévalant à son égard depuis la fin des années 90. Dans tous les cas, le surendettement est une conséquence directe du processus global de financiarisation associé au monde néolibéral façonné depuis une trentaine d'années. Un apport du livre est ainsi de ne pas confiner l'étude aux seuls pays du Sud et à la seule microfinance, mais de les mettre en regard de pratiques au Nord. Cet ouvrage ne fait pas le procès de la microfinance, mais il examine la façon dont elle s'insère dans des configurations locales où les pratiques financières sont variées et s'appuient sur des cadres moraux différents. Ces pratiques sont étudiées sous un angle socioéconomique, donc interdisciplinaire, et comparatif (Mexique et Inde surtout, mais aussi Madagascar, Kenya, Bangladesh, France et Etats-Unis).

L'excellente introduction met en forme les attendus et les leçons tirées de l'ouvrage que l'on peut reformuler ici (p. 2-4). Premièrement, le surendettement des ménages

doit être resitué dans des transformations à grande échelle contradictoires: le consumérisme émergent engendre des besoins financiers croissants alors que les revenus ne suivent pas. Deuxièmement, il renvoie à une variété de manifestations concrètes, qui vont « *de la perte matérielle jusqu'à la perception d'une mobilité sociale descendante, de la dépendance extrême, de la honte et de l'humiliation* ». C'est la raison pour laquelle il ne saurait être examiné comme une pure question financière (évaluable par quelques indicateurs simples), mais constitue un « *processus social impliquant des relations de pouvoir, ainsi que des questions de bien-être, de statut et de dignité* ». Troisièmement, mettre le surendettement sur le dos d'un soi-disant analphabétisme financier est une grossière erreur, pourtant largement partagée, et qui est ancrée dans l'idée que l'individu est responsable de ce qui lui arrive: s'il est surendetté, c'est qu'il gère mal ses ressources et ses besoins. Loin de cela, le surendettement est plutôt façonné et renforcé par les inégalités de genre, de caste, d'ethnie et de religion. Quatrièmement, ces travaux conduisent à questionner les conséquences potentiellement néfastes de la microfinance: « *Alors que la microfinance peut améliorer les flux de trésorerie des ménages et leur gestion, elle peut également conduire à la vulnérabilité financière, à l'addiction au crédit et aux pièges de la dette* » (p. 3). La clé semble être l'adaptation réciproque des pratiques des ménages et des institutions de microfinance.

Une vue synthétique convaincante

Hormis le texte de Servet et Saiag qui adopte une « *macro-perspective* », les chapitres sont tous ancrés dans un travail d'enquête ethnographique qui donne un matériau certes spécifique mais permet, par la comparaison et l'accumulation, de fournir une vue synthétique particulièrement convaincante. Si l'ouvrage est austère, le sujet n'en est pas moins passionnant. Le livre traite ainsi des pratiques de jonglage financier (*juggling*),

en d'autres termes des pratiques multiples d'épargne, de crédit, d'endettement, de remboursement et de réendettement auprès de différentes personnes et d'institutions et à partir d'une variété d'outils financiers (y compris des pratiques de prêt-épargne où prêter des briques à un voisin revient à épargner, cf. p. 178), le tout dans un équilibre dynamique qui, lorsqu'il est rompu, fait basculer dans le surendettement. La routine du « jonglage », documenté dans tous les cas étudiés, n'est pas synonyme de surendettement, mais peut être « *une forme de gestion de l'argent élaborée, contrôlée et efficace* » pour des ménages en situation de pauvreté, d'incertitude et faisant face à une diversité de produits et d'institutions financières (p. 212). Même pauvres, les ménages et les individus se retrouvent ainsi à la fois créditeurs et débiteurs. Dans ce cadre, le surendettement ne peut pas pertinemment se réduire à un ratio entre remboursements et revenus. La discussion de la définition du surendettement et de ses limites est un apport majeur du livre, les contributeurs étant assez homogènes de ce point de vue. En conclusion, les auteures définissent « *le surendettement comme un processus d'appauvrissement par la dette, où l'appauvrissement est pris dans un sens très large: matériel, social, culturel et symbolique. Une personne devient surendettée si sa dette érode de manière significative et continue ses actifs, son niveau de vie ou son réseau social, son statut et sa réputation* » (p. 297).

Un appareillage théorique efficace

Par ailleurs, le cadre théorique promu dans ce livre, bien que non partagé ou développé par tous, est inspiré de Michel Callon et de son approche du cadrage (*framing*) des transactions: il est question de « *circuits de valuation* » (signifiant l'assignation de valeurs subjectives) et de « *cadres de calcul* » (le texte de Villarreal synthétise cette approche, qu'elle a développée ailleurs; voir aussi le texte de Guérin *et alii*). C'est ainsi que la dette peut être conçue comme

un engagement dans certains cas, mais comme un actif dans d'autres. A la lecture du livre, cet appareillage théorique se révèle particulièrement efficace pour rendre compte de l'écart de signification et de pratiques de la dette qui existe entre des formes sociales où le remboursement n'est pas fixé et les formes microfinancières commerciales introduisant une contrainte nouvelle : le remboursement à échéance, sous peine de sanction. On peut saisir à quel point les politiques d'inclusion financière passant par la microfinance se trompent. Même sans accès à des structures formelles de financement, les pratiques financières existent, en effet, et sont très variées, et l'imposition d'un modèle standardisé de microfinance commerciale peut précisément produire le contraire de ce qui est recherché : l'exclusion financière par surendettement. Ce dernier renvoie ainsi à « *la tension provoquée par la rencontre de différents cadrages de la façon dont la dette opère et ce qu'elle représente* » (p. 72). La microfinance, même dans ses statuts d'ONG ou de coopérative, a très largement institué la notion de « défaut », se substituant à l'idée de « délais » et précipitant des formes de surendettement.

Développant les leçons de ce livre, la discussion se clôt sur un plaidoyer pour la finance solidaire, considérée comme seule capable de fournir des solutions respectueuses des pratiques financières existantes.

JÉRÔME BLANC

Le Solitaire du ravin : Pierre Charnier (1795-1857), canut lyonnais et prud'homme tisseur

Ludovic Frobert, George Sheridan. ENS Editions, 2014, 382 pages.

Ludovic Frobert s'est engagé depuis maintenant une dizaine d'années dans l'étude de la presse ouvrière qui se développe au début des années 1830 en France. *L'Echo de la Fabrique*, premier journal des « canuts » lyonnais, publié entre 1831 et 1834, a fait l'objet de ses premières investigations ⁽²⁾,

avant qu'il n'étende celles-ci aux écrits des « utopistes », notamment ceux de Philippe Buchez, de Pierre Leroux, de Louis Blanc ou encore de Constantin Pecqueur ⁽³⁾. Cet ouvrage est une biographie originale de Pierre Charnier, ouvrier de la soie, mais aussi journaliste et prud'homme, qui n'a cessé tout au long de sa vie de recourir à l'écrit (articles de journaux, correspondance, notes personnelles) pour témoigner, exprimer sa position sur les événements en cours et exposer ses projets de réforme. Il comprend trois grandes parties et huit chapitres au total, entrecoupés par des textes et des témoignages (intitulés « *battements* ») de Pierre Charnier, qui permettent de donner corps aux thèses exposées. Figurent en annexe un historique de la Fabrique et un lexique des termes utilisés dans l'industrie de la soie.

Ce nouveau travail de Ludovic Frobert et George Sheridan s'inscrit clairement dans la continuité des analyses de Fernand Rude (1910-1990). C'est ce dernier, historien des canuts, qui avait fortuitement découvert les archives de Pierre Charnier chez un libraire lyonnais. Jusque-là, le mouvement social ouvrier lyonnais avait été analysé essentiellement dans une perspective marxiste, qui dépeignait les ouvriers comme incapables de structurer leur mouvement et commençant tout juste au début des années 1830 à prendre conscience de leur appartenance de classe. Fernand Rude a montré au contraire la capacité politique des ouvriers tisseurs ⁽⁴⁾. Ces travaux ont ainsi permis de revisiter les insurrections de 1831 et de 1834, fondatrices du mouvement social ouvrier. Le modèle de la « manufacture dispersée »

(2) Frobert, 2009, *Les canuts ou la démocratie turbulente, Lyon, 1831-1834*, Paris, Tallandier. Frobert (dir.), 2010, *L'écho de la Fabrique : naissance de la presse ouvrière à Lyon*, Lyon, ENS Editions.

(3) Dans le cadre de l'ANR, « Une tradition oubliée : intellectuels et expérimentateurs socialistes 1830-1870 », consulter utopies19.hypotheses.org/273.

(4) Rude, 1969, *L'insurrection lyonnaise de novembre 1831 : le mouvement ouvrier à Lyon de 1827-1832*, Paris, Editions Anthropos.

(*putting-out system*), où le chef d'atelier (le canut) est propriétaire des moyens de production et fixe les tarifs en accord avec les négociants qui lui passent commande, fut longtemps considéré comme archaïque et non adapté au développement industriel contemporain. Les travaux les plus récents, en particulier ceux d'Alain Cottureau (sur lesquels s'appuient Ludovic Frobert et George Sheridan), montrent en revanche que, dans la fabrication de la soie durant cette première moitié du XIX^e siècle, le modèle lyonnais semble plus performant que le modèle anglais.

L'organisation de l'économie de la Fabrique rend indispensable une régulation par les corps intermédiaires. C'est la raison pour laquelle la suppression des corporations et des associations à la suite de la Révolution française (décret d'Allarde et loi Le Chapelier en mars et en juin 1791) provoque rapidement des problèmes. Afin d'y répondre, dès 1806, les pouvoirs publics créent le premier tribunal des prud'hommes.

Pierre Charnier et le devoir mutuel

Pierre Charnier, à la fois défenseur de la cause des canuts, républicain modéré, légitimiste et catholique, impute la responsabilité des insurrections et des problèmes de la Fabrique au libéralisme économique, qui se développe après la révolution de juillet 1830 avec l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe. Sans entrer ici dans le détail de toutes les idées développées par Pierre Charnier et exposées dans cet ouvrage très riche (en particulier sa doctrine politique croisant le légitimisme et le républicanisme modéré, abordé dans la troisième partie de l'ouvrage), son projet de « *démocratie d'ateliers* » (Alain Cottureau) mérite examen. L'amélioration de la situation des canuts requiert, selon Pierre Charnier, le développement du mutualisme et des prud'hommes. Dès 1827-1828, des chefs d'atelier sous l'égide de Pierre Charnier et de Joseph Bouvery décident de se rassembler au sein d'une association, le Devoir mutuel. Afin de contourner le Code pénal (1810) interdisant

les associations de plus de vingt membres, ils fragmentent celle-ci en sections de vingt membres au maximum et organisées sous forme pyramidale. Cette association mutualiste se développe rapidement et rassemble environ 2500 membres avant l'insurrection de 1834. Parmi ses objectifs, figurent l'assistance et les secours mutuels, mais l'objectif prioritaire est le partage d'informations entre les canuts et la réforme des abus industriels. Le négociant peut en effet profiter de la relation asymétrique entre lui et le chef d'atelier et ne pas inclure certains coûts dans le tarif (frais de montage du métier à tisser...), ce qui conduit à une perte de richesses pour le chef d'atelier.

Les prud'hommes constituent le deuxième volet du projet réformiste de Pierre Charnier. Le premier conseil de prud'hommes, établi en mars 1806 à Lyon, est alors composé de cinq négociants-fabricants et de quatre chefs d'atelier, composition des prud'hommes qui évolue au cours des décennies suivantes. Son but est la résolution des conflits à l'amiable entre négociants et chefs d'atelier après discussion devant les juges prud'hommes (élus par leurs pairs). Pierre Charnier y participe activement. Il est élu au printemps 1832 et reconduit en tant qu' élu jusqu'à sa mort en 1857. Il souhaite produire, grâce à l'action du mutualisme et des prud'hommes, un « *code de la Fabrique* » ou une « *jurisprudence fixe* », résultant « *des négociations et des conciliations entre négociants et chefs d'atelier* ».

Selon Pierre Charnier, la dispersion, et donc la plus grande vulnérabilité des chefs d'atelier, peut être neutralisée grâce aux interventions de l'association mutualiste et ils peuvent collectivement utiliser les prud'hommes dans l'objectif de former un « *espace public* » avec les négociants, afin de négocier et de tenter de résoudre les conflits afférents à l'économie de la Fabrique. Cet ouvrage, qui peut-être complété par les travaux précédents de Ludovic Frobert, déplace et renouvelle à la fois l'histoire du mouvement ouvrier, mais aussi celle

du mutuellisme sur au moins deux points :

- les « utopistes » ou associationnistes ont certes joué un rôle indéniable dans le développement des premières organisations ouvrières (en particulier Philippe Buchez), mais il ne faut pas en exagérer l'importance, car les premiers concernés peuvent se montrer assez critiques à l'encontre des projets utopistes et expérimenter des projets en décalage par rapport aux « modèles » des utopistes ou associationnistes ;
- l'exemple des canuts lyonnais montre une assez grande hétérogénéité dans les idées et les projets défendus par les acteurs qui de près ou de loin ont participé au mouvement social ouvrier. Pierre Charnier, « *légitimiste*

rouge », se situe au croisement du premier catholicisme social, du républicanisme et du légitimisme. Son positionnement politique n'est pas sans conséquence sur les valeurs du mutuellisme qu'il défend, comme son refus de la violence et de l'action politique, par les grèves en particulier. L'hostilité à l'encontre du libéralisme économique semble partagée par la majorité des acteurs, mais les alternatives proposées au sein même du mouvement ouvrier sont plurielles. A l'image de l'union du légitimisme et du républicanisme, elles questionnent les catégories d'analyse contemporaines à partir desquelles nous appréhendons l'émergence du mutuellisme.

CYRILLE FERRATON